

**Plan d'actions sur la prévention de la radicalisation**

**V5 - Projet**

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>1/ Définition de la radicalisation</b>	<b>3</b>
<b>2/ Contexte et objectifs</b>	<b>4</b>
<b>3/ Diagnostic et état des lieux du territoire</b>	<b>5</b>
<b>4/ Gouvernance</b>	<b>6</b>
<b>5/ Financement des actions de prévention de la radicalisation</b>	<b>7</b>
<b>6/ Suivi et évaluation du dispositif</b>	<b>8</b>
<b>7/ Plan d'actions</b>	<b>9</b>

## PRÉAMBULE

Le Ministre de l'intérieur a présenté fin avril 2014 le plan de lutte national contre la radicalisation violente et les filières terroristes où la prévention de la radicalisation est l'une des principales mesures.

Le plan de **lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes (PART)** de mai 2016 vient renforcer le plan d'action d'avril 2014, et insiste sur la cohérence et la nécessaire convergence des actions mises en œuvre par chacun des acteurs.

Face à la radicalisation, la réponse de l'Etat est avant tout sécuritaire, la protection de nos concitoyens étant la première de ses responsabilités. Mais la réponse doit également être préventive et, en la matière, l'Etat ne peut pas agir seul. Un partenariat est d'ores et déjà effectif dans ce domaine avec les collectivités territoriales et les associations. Il est indispensable qu'il se poursuive et se développe davantage, dans le respect des compétences et des missions de chacun, et en sensibilisant la population. La prévention ne pourra s'effectuer qu'à travers une action globale mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ des politiques sociales.

L'action publique en matière de prévention de la radicalisation doit donc mobiliser la politique de la ville dont la vocation est d'être innovante dans ses réponses face aux difficultés rencontrées par la population et par les jeunes en particulier.

À ce titre, il convient de favoriser l'implication des collectivités locales, notamment les communes. Aussi, le PART précise que chaque **contrat de ville a vocation à être complété par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation qui en constituera une annexe.**

Le 19 mai 2016, le Premier Ministre a signé une convention avec le président de l'association des maires de France (AMF) pour renforcer la coopération entre les maires et l'État en matière de prévention de la radicalisation. Cette convention permet de **structurer les relations entre les collectivités et l'État et a vocation à se décliner dans les contrats de ville et les conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance.** Elle vise principalement deux objectifs : la formation des élus et des agents communaux et l'amélioration du relais de l'information auprès des habitants.

Le cadre de référence diffusé par la circulaire interministérielle du 13 mai 2016 est un outil permettant d'élaborer les plans d'actions sur la prévention de la radicalisation qui doivent être annexés aux contrats de ville et qui est décliné dans le présent plan d'actions.

### 1/ DÉFINITION DE LA RADICALISATION

Le terme de radicalisation désigne « un processus dynamique par lequel un individu accepte et soutient l'extrémisme violent de manière croissante. Les raisons motivant ce processus peuvent être idéologiques, politiques, religieuses, sociales, économiques ou personnelles ».

Aujourd'hui, la radicalisation prend de nouvelles formes et une toute autre ampleur en raison notamment du conflit syrien. A l'ère d'Internet, nous assistons à la fois à une certaine individualisation du processus de radicalisation et à l'émergence de messages de propagande directement tournés vers les jeunes.

La prévention de ce phénomène nécessite d'intervenir bien en amont, afin d'éviter le basculement dans l'extrémisme et le terrorisme.

### **Il est possible de distinguer trois types de prévention :**

- la prévention primaire (ou prévention large), générale et collective, qui intervient en amont et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais qui peuvent utilement y concourir ;
- la prévention secondaire (ou prévention spécialisée), tournée vers les personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation, qui permet un accompagnement individualisé dans la durée ;
- la prévention tertiaire, correspondant à la prévention de la réitération, de la récidive, qui relève principalement de l'autorité judiciaire.

## **2/ CONTEXTE ET OBJECTIFS**

**Le présent plan d'actions a pour objectif de décliner et de mettre en œuvre localement le plan national et le plan départemental de prévention et de lutte contre la radicalisation.**

Le pilotage de la politique de prévention de la radicalisation appartient au préfet du département, avec lequel les collectivités territoriales ont vocation à développer des actions de préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité. Pour améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation, il faut renforcer son ancrage local dans une logique partenariale.

Ce plan d'actions annexé au contrat de ville vise d'abord à renforcer l'existant, c'est-à-dire les nombreuses initiatives locales prises notamment après les attentats de janvier 2015. Il s'adosse donc à un savoir faire et à des acteurs nombreux qu'il faut parfois former et outiller davantage pour renforcer leur rôle éducatif et préventif. Il nécessite également une forte articulation avec les sous-préfets concernés, les délégués du préfet et les services du conseil départemental, afin de rechercher la plus forte complémentarité possible et un effet « démultiplicateur » des actions de prévention.

Le plan d'actions du contrat de ville doit être une déclinaison locale du **plan départemental de lutte contre la radicalisation articulé autour de deux priorités :**

- ➔ Former les acteurs de terrain ;
- ➔ Assurer une prévention primaire (diffusion des valeurs de la République, éducation à l'usage des réseaux sociaux et d'internet, etc.).

Il doit également contribuer, à travers le « groupe opérationnel » mis en place, à la bonne transmission des informations avec la cellule de suivi préfectorale, notamment en ce qui concerne les signalements de personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation.

Des outils sont disponibles pour renforcer la connaissance du phénomène de radicalisation et les moyens de prévenir tout basculement (guide interministériel de prévention de la radicalisation, accessible sur le site internet du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation: [www.prevention-delinquance.gouv.fr](http://www.prevention-delinquance.gouv.fr)).

### **Focus : les signalements de radicalisation**

La circulaire du ministre de l'intérieur du 29 avril 2014 définit le dispositif de prévention de la radicalisation à travers la mise en place d'un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) et une organisation déconcentrée de la réponse publique sous l'égide du préfet de département.

#### **La préfecture reçoit deux types de signalements :**

- Signalements descendants: transmis par la plate-forme téléphonique mise en place au niveau national (numéro Vert 0800 005 696) qui permet aux familles, aux proches et aux professionnels de signaler toute situation de radicalisation. Des écoutants au sein de la plateforme assurent une mission d'information et d'orientation des familles. Le signalement au CNAPR peut aussi se faire par courriel directement sur le site du Gouvernement : **[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)**
- Signalements ascendants : transmis à la préfecture par le réseau des référents (services de l'État, collectivités territoriales, associations) via l'adresse suivante :

**[pref-radicalisation@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-radicalisation@meurthe-et-moselle.gouv.fr)**

Les signalements doivent dans la mesure du possible, comporter les éléments suivants :

- Contexte du signalement,
- Identité et coordonnées de/des intéressés (signalant et signalés),
- Signes de radicalisation et/ou indicateurs de basculement,
- Informations sur l'environnement et le contexte familial,
- Pour les services du conseil départemental et du parquet : informations sur la prise en charge ou la procédure en cours.

#### **La préfecture centralise tous les signalements.**

Le dispositif en préfecture repose sur deux structures :

- Le groupe d'évaluation de la radicalisation (GER)
- La cellule de suivi

Le GER se réunit une fois par semaine, analyse et oriente l'ensemble des signalements qu'ils concernent des majeurs, des mineurs ou leur famille.

L'orientation d'un dossier en **cellule de suivi** est donc décidée par le GER. La prise en charge du mineur et/ou de sa famille est alors coordonnée par la cellule de suivi qui se réunit une fois par mois. La cellule est présidée par le préfet ou son représentant. Ses membres sont désignés spécialement en qualité de référents de confiance par chaque institution participante.

## **3/ DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE**

### **1. Diagnostic**

L'objectif du diagnostic est de connaître la situation du territoire en termes de dérives radicales afin de mesurer, autant que possible, l'importance du phénomène et son évolution et à rechercher les facteurs endogènes ou exogènes qui l'expliquent.

Ainsi, en fonction de l'interconnaissance des membres du groupe opérationnel et de la

capacité à l'échange d'informations, plusieurs éléments peuvent être pris en compte pour analyser le phénomène sur le territoire et notamment :

- identifier des lieux et moments sensibles en termes de radicalisation (dans la quasi-totalité des cas la radicalisation s'opère par contact humain et non par la seule fréquentation d'internet) ;
- éventuelles dérives communautaristes, pratiques fondamentalistes, notamment dans le tissu associatif ;
- rapport femmes-hommes (égalité, mixité).

## **2. État des lieux**

L'état des lieux consiste à recenser tous les acteurs et dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour prévenir la radicalisation dans les champs éducatif, social, sanitaire, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté et de l'accès au droit, de la prévention de la délinquance :

- dispositifs de réussite éducative ;
- dispositifs de médiation sociale (en particulier en milieu scolaire, dans les espaces publics et l'habitat social, sur l'aire d'accueil « Manitas de Plata ») ;
- équipes de prévention spécialisée ;
- centres sociaux ;
- réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;
- point accueil écoute jeunes (PAEJ) ;
- espace santé jeunes ;
- centres médico-psychologiques et médico-psycho-pédagogiques ;
- maisons des adolescents ;
- missions locales ;
- école de la deuxième chance ;
- établissement pour l'insertion dans l'emploi ;
- maisons des jeunes et de la culture ;
- service civique ;
- maison de justice et du droit / point d'accès au droit ;
- conseil pour les droits et devoirs des familles ;
- clubs sportifs ;
- associations, etc.

## **4/ GOUVERNANCE**

La prévention de la radicalisation doit désormais s'intégrer pleinement dans le pilotage du contrat de ville. Au **niveau institutionnel, le comité de pilotage du contrat de ville** est par essence l'instance stratégique de suivi du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation.

Dans un souci de cohérence, le **Comité Prévention Sécurité des Maires (CPSM)**, qui a vocation à animer le volet prévention de la délinquance sur le Grand Nancy, dont les quartiers prioritaires du contrat de ville, apparaît également comme une instance appropriée pour traiter ce sujet.

Au niveau opérationnel et à l'échelle du contrat de ville, un groupe de travail désigné « **groupe opérationnel** » se compose des principaux partenaires concernés. Il se réunit au minimum trois fois par an. Le référent désigné pour le piloter est la personne chargée à

la Métropole du Grand Nancy, du suivi du Contrat Local de Sécurité et de ses instances de gouvernance.

#### **Composition envisagée du groupe opérationnel :**

- référent local
- représentants des communes concernées par la politique de la ville et signataires du contrat de ville
- services de l'État : cabinet du préfet, DDCS, DSDEN, délégués du préfet
- procureur
- conseil départemental
- caisse d'allocation familiale
- Union et Solidarité

**Ce groupe opérationnel n'a nullement vocation à se substituer à la cellule départementale de suivi et de prévention de la radicalisation présidée par le préfet, qui pilote le dispositif au niveau départemental et au sein de laquelle ont lieu des échanges sur des situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et où sont proposées les actions d'accompagnement personnalisées.**

**Le préfet est le pivot de la prévention de la radicalisation, avec lequel les collectivités territoriales ont vocation à développer des actions préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité.**

Le rôle du groupe opérationnel instauré par le contrat de ville doit donc permettre prioritairement, de manière complémentaire, de structurer une démarche partenariale et locale de **prévention primaire**. Il doit également contribuer, avec l'ensemble des acteurs de terrain, à **signaler à l'Etat** toute personne repérée comme en voie ou en situation de radicalisation.

**Le groupe opérationnel doit établir un diagnostic afin de connaître la situation du territoire. Il coordonne et développe le partenariat, contribue à favoriser l'échange d'informations et des bonnes pratiques déjà existantes. Sur la base du tableau des actions élaboré par l'ensemble des partenaires lors de la rédaction de cette annexe, il programme et priorise les actions à mener. Il procède à l'évaluation du travail réalisé, qui est examinée dans les instances plénières.**

Les actions déployées dans le plan d'actions sur la prévention de la radicalisation faisant écho à des questions liées à la lutte contre les discriminations pourront, à ce titre, être articulées étroitement avec l'annexe de prévention et de lutte contre les discriminations.

## **5/ FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION DE LA RADICALISATION**

Afin de mettre en œuvre une politique globale de prévention de la radicalisation sur le territoire, il convient de veiller à une répartition des crédits existants entre les différents niveaux d'intervention :

- **Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)** est doté depuis 2015 d'une enveloppe dédiée pour prévenir la radicalisation. Les préfets de département disposent d'une délégation de ce fonds pour financer les actions engagées par leurs cellules

départementales visant à l'accompagnement des jeunes et des familles concernés. Les communes et les associations qui portent des actions de prise en charge de ces situations sont éligibles au FIPD, dès lors qu'elles se situent principalement dans le champ de la prévention secondaire (ou prévention spécialisée). Il appartient au préfet d'arrêter la programmation des crédits qui lui sont délégués.

- **Les crédits de la politique de la ville (BOP 147)** peuvent être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.
- **Les crédits de l'Etat dits de « droit commun »** peuvent être sollicités dans le champ de la prévention (cf. supra : liste des dispositifs recensés dans le cadre de l'état des lieux).
- **Les crédits des collectivités territoriales**, signataires des contrats de ville, ont vocation à cofinancer les actions inscrites dans le plan d'actions dès lors qu'elles entrent dans leur champ de compétence.

## 6/ SUIVI ET EVALUATION DU DISPOSITIF

**L'évaluation du dispositif sera effectuée par :**

- un bilan annuel au sein du CPSM et du Comité de pilotage plénier du Contrat de Ville ;
- la mise à jour annuelle du plan d'actions ;
- la présentation par le référent prévention de la radicalisation du bilan annuel du territoire concerné devant la cellule de suivi départementale ;
- le nombre d'élus formés ;
- le nombre d'associations formées
- le nombre d'actions dispensées
- le nombre d'associations locales ou d'organismes locaux impliqués dans le dispositif de prévention.



## 7/ PLAN D' ACTIONS

### Les priorités du plan d'actions sont :

- **Priorité 1 : former les acteurs** de terrain et tous ceux qui sont au quotidien au contact de personnes susceptibles de se radicaliser ;
- **Priorité 2 : assurer une prévention large** par la diffusion notamment des valeurs de la République, et par l'éducation à l'usage des réseaux sociaux et d'internet ;
- **Priorité 3 : garantir une prévention plus spécialisée**, directement tournée vers les personnes risquant de tomber dans la radicalisation violente.

### Légende du tableau

#### **Déploiement :**

N : National  
R : Régional  
D : Départemental  
M : Métropole  
L : Local

#### **Avancement de l'action :**

**Vert** : Finalisé / opérationnel  
**Orange** : En cours  
**Rouge** : A mettre en place  
**Gris** : Abandonné

Axes d'interventions	Pilote / Porteur	Actions	Public / Bénéficiaires	Déploiement	Avancement
<b>Formations généralistes</b>	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / Parquet de Nancy	Formation de base : présentation des dispositifs nationaux et locaux (rôle de la préfecture) + réponse pénale en matière de prévention de la radicalisation	Élus / Acteurs de terrain / conseils citoyens	D	
	•Département de Meurthe-et-Moselle	Socle commun de 3 jours de Formation : « Les jeunes en voie de radicalisation : Mythe, réalité et travail éducatif » - Comité Nationale des Acteurs de Prévention Spécialisée	L'ensemble des acteurs de prévention spécialisée du département.	D	
	•Département de Meurthe-et-Moselle	Information sur le dispositif national, point de repère sur la radicalisation (distinction radicalisation et fondamentalisme religieux)	Agents du département (cadres et travailleurs sociaux)	D	
	•Délégation aux droits des femmes / CIDFF	Journée(s) de formation (ex : 6 décembre 2016)	Professionnels du réseau	D	
	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / Associations / Collectivités	Formation généraliste plus approfondie : présentation du rôle de la préfecture et du parquet + intervention d'autres acteurs locaux (PJJ, éducation nationale, conseil départemental, associations) + possibilité de faire appel à des intervenants nationaux (CIPDR, MIVILUDES, etc.)	Élus / Acteurs de terrain / Bailleurs	D	
<b>Prévention large</b>	•Equipes de prévention spécialisée associatives et publiques	Intervention générale des équipes : Présence sociale / continuité relationnelle auprès des jeunes et des familles sur les QPV, actions éducatives individuelles et collectives, Valorisation des compétences des individus et des quartiers de vie / actions partenariales de développement social	QPV : Nation - Haussonville, Nancy et Vandoeuvre, Plateau de Haye Nancy - Maxéville, Les Provinces à Laxou, La Californie à Jarville, Cœur de Ville à Tomblaine, Saint-Michel Jéricho - Grands moulins - Malzéville, Mouzimpré - Essey-lès-Nancy	M	
	•Equipes de prévention spécialisée associatives et publiques	Partenariats avec les collèges : Actions de sensibilisations à la citoyenneté et valeurs de la République, Travail sur les préjugés et relation filles / garçons, prévention du décrochage scolaire, Accompagnement des ruptures scolaires	Collégiens	D	
	•Communes / Associations	Prévention à travers les différentes actions menées sur le territoire	Tout public	L	
	•Délégation aux droits des femmes / CIDFF / Associations Contrat de Ville	Prévention des violences, relations entre les filles et les garçons, respect de soi et respect des autres	Jeune public (adolescents)	D	

<b>Sensibilisation à l'usage d'internet et des réseaux sociaux</b>	•Département de Meurthe-et-Moselle / Association Jeune et Cité	Journée d'étude départementale « Réseaux sociaux : potentialités et risques pour les jeunes »	Equipes publiques et associatives de prévention spécialisée du département et partenaires (environ 120 participants)	D	
	•Ville d'Essey-lès-Nancy	Initier, sensibiliser et former les élèves à l'usage des technologies modernes de l'information et de la communication. Les responsabiliser à l'usage d'internet et simplifier l'accès à l'information	Jeune public	L	
	•Ville de Vandoeuvre-lès-Nancy	Prévenir des potentiels dangers liés à internet	Agents municipaux, salariés et bénévoles des associations	L	
	•Association KALEIDOSCOPE (Jarville-la-Malgrange)	Projet « Prévention des risques liés à l'usage d'Internet » : prévenir les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux et l'interroger les utilisateurs sur la véracité des informations qui circulent sur le Net. La mise en œuvre de ce projet s'est traduite par la diffusion d'un spectacle interactif « Je clique donc je suis » produit par la Cie LE PHALENE, le 13 mai 2017	Tout public	L	
	•Ville de Jarville-la-Malgrange / CNFPT	Plan de formations : pratiques numériques des adolescents/ Prévention de la radicalisation violente /Prévention de la radicalisation : rôle et actions des Collectivités Locales	Agents de la Ville	L	
	•Métropole	Formation à la sécurité du numérique	Agents de la Métropole	M	
	•Gendarmerie nationale	« Permis internet » dans les classes de CM2	Élèves – CM2	D	
	•Police Nationale	Formation à l'usage des réseaux sociaux	Interventions en milieu scolaire / tous niveaux	D	
<b>Valeurs de la République / Citoyenneté / Laïcité</b>	•Association Jeune et Cité - Equipes de prévention spécialisée	Challenge Citoyen – démarches de mobilisation des jeunes adultes pour l'inscription sur les listes électorales	QPV Nation-Vandoeuvre	L	
	•Association ACB 54	Exposition "caravane pour la laïcité". Action menée sur les Villes de Tomblaine et de Nancy (secteur Plateau de Haye)	Tout public		
	•Ville d'Essey-lès-Nancy	Renforcer la participation et le pouvoir d'action des habitants à travers le conseil citoyen	Tout public	L	
	•Métropole	Séminaire sur la laïcité	Agents de la Métropole	M	
	•Ville d'Essey-lès-Nancy	A travers l'instauration d'un conseil municipal enfants et jeunes, leur redonner la parole, les rendre force de proposition et les associer à la gestion de certains projets	Jeune public	L	
	•Ville de Nancy	Formation des agents de la collectivité à l'application de la laïcité dans la fonction publique	Agents de la Ville	L	

•Association Jeunes et Cité – Equipes de prévention spécialisée	Mobilisation de l'exposition « Vivre en Syrie et ailleurs » et débat	QPV Nation Vandoeuvre / QPV Laxou Provinces (séquences en direction des adolescents et jeunes adultes et séquences en direction des parents)	M	
•Association Jeunes et Cité – Equipes de prévention spécialisée	Visites et rencontres en faveur de l'engagement citoyen : Visite du fort de DOUAUMONT, Echanges sur l'engagement citoyen entre jeunes et Valérie BEAUSERT-LEICK, 1ère Vice-présidente déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement, Visite de l'Assemblée Nationale	Adolescents et Jeunes adultes des QPV Nation – Vandoeuvre et Laxou Provinces	M	
•Département de Meurthe et Moselle – équipes publiques de prévention spécialisée	Mobilisation de l'exposition et la démarche « Vivre en Syrie et ailleurs » réalisé par la PJJ	QPV Plateau de Haye Nancy - Maxéville trois séquences (en direction des jeunes, en direction des parents, en direction des acteurs)	M	
•Département de Meurthe et Moselle – équipes publiques de prévention spécialisée	Débat sur la citoyenneté et valeurs de la république	QPV Plateau de Haye - Collège Claude Le Lorrain	L	
•Département de Meurthe et Moselle	Plan de formation sur la laïcité et les Valeurs de la République	Agents du département	D	
•PJJ	Exposition « Vivre en Syrie et ailleurs »	collèges et lycées mais également dans les quartiers prioritaires auprès des jeunes et de leur famille	R	
•Association citoyenneté active	Formations sur la laïcité et les valeurs de la République.	collèges et lycées mais également dans les quartiers prioritaires auprès des jeunes et de leur famille	D	
•CGET / délégué du préfet	Formation laïcité	Professionnels	D	
•CGET/ délégué du préfet	Formation de formateur laïcité	Professionnels souhaitant devenir formateur	D	
•Délégation aux droits des femmes / CIDFF	La citoyenneté au sein de la société française	Jeune public et public adulte	D	
•Citoyenneté active	Formation citoyenneté	Professionnels	D	
•Mission locale du Grand Nancy / Métropole / Etat	Expression des jeunes	Jeunes adultes (18 à 25 ans)	M	

	•Saint-Michel Jéricho (SIVU, communes de Malzéville et Saint-Max)	Développement d'actions par l'intermédiaire du conseil municipal des enfants et des jeunes, ainsi que du pôle jeunesse et l'Ecole des porte-drapeaux (actions autour des valeurs de la République, citoyenneté)	Tout public	L	
	•Centre social Saint-Michel Jéricho	Organisation des rencontres citoyennes sur plusieurs thématiques (valeurs de la république, citoyenneté, laïcité, intégration)	Tout public	L	
	•Ville de Vandoeuvre-lès-Nancy	Développement d'actions par l'intermédiaire du conseil municipal des jeunes	Tout public	L	
	•Etat / Département / Collectivités / Métropole / IRTS / OMH	Groupe de réflexion mis en place depuis le 21 septembre 2017 (réalisation d'actions de sensibilisation et d'information)	Professionnels du réseau, jeune public, associations	D	
<b>Développer l'esprit critique</b>	•Département de Meurthe-et-Moselle / Association Jeune et Cité	Formation par l'association ASTEC (Association pour la Science et la transmission de l'Esprit Critique) - construction de nos présupposés sur le monde et la déconstruction des schémas intuitifs. Identifier les biais cognitifs, et les grands types d'erreur qu'ils produisent.	Equipes associatives et publiques de prévention spécialisée du département	D	
	•CIDFF Nancy	Formation d'auto-défense intellectuelle pour permettre aux personnes d'utiliser les outils de la pensée critique en dehors des contextes de l'application de la science.	Professionnels	L	
	•Ville de Vandoeuvre-lès-Nancy	Notions de base et d'échange sur des faits historiques marquants, actions autour des questions de Citoyenneté et de Laïcité		L	
	•Délégation aux droits des femmes / CIDFF	Esprit critique et autodéfense intellectuelle	Professionnels du réseau (cellule de suivi préfectorale)		
<b>Parentalité</b>	•Maison des ados	animation de groupes de paroles parents – accompagnement des parents par un psychologue		D	
	•Ville d'Essey-lès-Nancy	Dispositif "Séjour en famille" : redynamiser les parents dans leur fonction parentale et renforcer leur implication dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle	Public adulte	L	
	•Centre Social Saint-Michel Jéricho	Action du "Pôle famille": mise en oeuvre d'actions et de projets à destination des familles du quartier dont l'objectif est de les soutenir dans leur fonction parentale, les accompagner dans l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle	Public adulte	L	
	•Délégation aux droits des femmes / CIDFF / Associations	Soutien à la parentalité	Public adulte	D	

<b>Garantir une prévention plus spécialisée</b>	•Partenaires membres	Participation à la cellule de suivi préfectorale : en partenariat étroit avec l'Etat, développement d'actions préventives et d'un accompagnement social de proximité		D	
	•Etat/groupe opérationnel	Organiser, fiabiliser et harmoniser les procédures d'échange d'informations avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle via le groupe opérationnel	Professionnels du réseau	M	
	•Ville d'Essey-lès-Nancy	Maison du Grémillon : favoriser une démarche participative des personnes rencontrant des difficultés sociales, dans le cadre d'un projet de développement personnel et/ou familial	Tout public	L	
	•Association Jeune et Cité / Equipes de prévention	Prévention des Radicalisations par la Pratique Sportive – (Activités sportives couplées à une démarche d'interviews menée par les jeunes sur le thème de la laïcité et la réalisation d'une émission radio à Radio Caraïbe Nancy)	Adolescents et Jeunes adultes des QPV Nation – Vandoeuvre et Laxou Provinces	M	
	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / parquet	Soutien opérationnel / Expertise / Évaluation : Équipe locale pluridisciplinaire d'intervention		D	
	•CAF	Assurer une présence de professionnels (éducateurs, psychologues) sur les réseaux sociaux et internet : Mise en place du dispositif « promeneurs du net » sur le département.	Jeunes	N	
	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / Ville de Jarville-la-Malgrange	Convention triennale de coordination de la Police Municipale (PM) de Jarville-la-Malgrange et des forces de sécurité de l'Etat, signée le 15/12/2016. Dans le cadre de la convention, la PM peut être informée d'une situation de suspicion d'une personne habitant dans la Commune ou d'une personne domiciliée en dehors de la Commune. Un signalement devra être réalisé à la Préfecture et à la Police Nationale.		D/L	
	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / parquet	Équipe locale pluridisciplinaire d'intervention	Adolescents et jeunes adultes	D	
	•Maison des ados	Accompagnement des jeunes suivis en cellule, consultation avec psychologue et conseiller en médiation familiale, animation groupe de paroles parents	Adolescents et jeunes adultes	D	
•Jeune et Cité / MJC	Accueil, accompagnement, prise en charge psychologique des mineurs et jeunes majeurs : Séjours de rupture ayant pour objectif un éloignement géographique du quartier et une « mise à distance » des habitudes de vie quotidienne de ces jeunes qui peuvent être problématiques (consommation de produits addictifs, effet du groupe de pairs et du lieu de vie...)	Jeunes âgés de 16 à 25 ans	L		

	•MJC Beauregard	"Les mécaniques du lien" : support sports mécaniques comme médium pour agir sur les représentations qui se jouent dans les rapports jeunes/autorité et de déconstruire les stéréotypes réciproques	Jeunes de 12 à 25 ans	L	
	•Ecole de la 2ème chance/ Missions locales	Insertion socio-professionnelle : Accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi	Jeunes âgés de 18 à 25 ans	D	